

Compte rendu du Conseil Municipal du 20 juillet 2021

Étaient présents : Mesdames et Messieurs C. DEROUET - F. LAUTOUR - I. LANGLOIS - C. PELLERIN - V. BESNARD - N. BOUCHARD - S. POTTIER - P. LESELLIER - V. FOURRÉ - A. DURAND - C. LAFONT - S. PICK

Absents excusés : Ph LETONDEUR

Pouvoirs : J.C COQUIO pouvoir à F. LAUTOUR - J. GUERIN pouvoir à A. DURAND

Secrétaire de séance : N. BOUCHARD

Le Maire souhaite ajouter 1 question à l'ordre du jour :

- étude du devis EG Maçonnerie : linteau porte pour l'atelier communal

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 20/04/2021

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu.

1. Réhabilitation 3 maisons du centre bourg : point sur le dossier (subventions), résultats appel d'offres et dévolution du marché

Depuis le dernier Conseil Municipal du 20 avril, le Maire informe des avancées sur ce dossier :

- Subventions obtenues pour les dossiers déposés en février :

- DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) : 243.470€
- Plan de relance du Gouvernement « fonds friches » : 515.834€ et il rappelle que sur 36000 communes, seules 400 communes ont été desservies et que Lonlay est la seule commune en Normandie où le maire n'est que maire, sans autre mandat (ex : Président CDC, Conseil Départemental, Député, etc...).

TOTAL subventions : 759.304€ sur un budget de 937.880€ HT, soit 80% obtenus.
Les courriers officiels ont été reçus fin avril et fin mai.

- Fin mai : lancement de l'appel d'offre par la SICA. Réponse jusqu'au 22 juin avec 11 lots

Le Maire expose que suite au marché lancé pour ce projet, nous devons retenir les entreprises les mieux-disantes selon les différents lots. 43 entreprises ont retiré le dossier et 19 entreprises ont répondu à l'offre, avec au moins une réponse pour chaque lot.

Il annonce les noms des entreprises les mieux disantes, c'est-à-dire qui ont obtenu les meilleures notes sur les taux suivants : Prix : 60 % & Technique 40 %

- Lot 1 : aménagement des extérieurs : coût estimatif : 111 500.00 € + surcoût zone espace vert 10 000 € = 121 500.00 €
SARL COURTEILLE TP à Domfront : **116 580.45 €**
- Lot 2 : désamiantage - démolitions - plomb : coût estimatif : 45 000.00 € + surcoût suite rapport Prest'imm 30 000 € = 75 000.00 €
SAN STAP à Haleine : **90 243.50 €**
- Lot 3 : maçonnerie : coût estimatif : 151 000.00 € + option 1 : plus-value reprise ravalement 35 000 € = 186 000.00€
EG Maçonnerie à Lonlay l'Abbaye : **172 591.85 €** après option
- Lot 4 : Charpente-Bardage-Couverture : coût estimatif : 87 500.00 € + surcoût ouverture Sud-Ouest (cf ABF) + 17 500 € = 105 000.00 €
option moins-value ardoise naturelle -5000€
SARL Thierry PATRY à St-Cornier-des-Landes : **110 428.84 €** (- option 6154€)

- Lot 5 : Menuiseries Extérieures alu : coût estimatif : 58 000.00 €
SARL SMA : **60 121.00 €** (avec option volets remplacés par stores intérieurs)

- Lot 6 : Menuiseries intérieures : coût estimatif : 25 000.00 € + surcoût plancher Novophen lucarnes (cf ABF) + 7 500€ = 32 500.00 €
SARL SMA à St-Martin-des-Landes : **31 928.00 €**

- Lot 7 : Cloisons sèches - isolation : coût estimatif 60 500.00 € + isolation Métisse 10 000€ = 70 500.00 €
SARL MFI à Chaumont : **72 013.08 €**

- Lot 8 : Plomberie - sanitaires – Chauffage - gaz : coût estimatif : 65 000.00 € + option cuisinette : + 9000 €
SARL EURO THERM à Sourdeval :
58 743.48 € + option 8 607.54 € = **67 351.02 €**

- Lot 9 : Electricité – Ventilation – Panneaux photovoltaïques : coût estimatif : 44 500.00 €
SARL SN EJS à Domfront :
35 857.00 € + option VMC collective 812 € = **36 669.00 €**

- Lot 10 : Carrelage - Faïence : coût estimatif : 32 000.00 €
SARL SCHMITT à Athis : **36 334.79 €**

- Lot 11 : Peintures – Revêtement de sols : coût estimatif : 40 000.00 €
SAS DUBOURG Déco à Flers : 43 718.28 € - option finit° peinture volets (cf option lot 5) 1872€ = **41 846.28 €**

Le montant du marché des travaux s'élève donc à **836 107.81 €** H.T (avec les options).

Le plan de financement initial a donc été revu à la hausse.

TOTAL général : **1 028 432 €** avec les acquisitions foncières (102400€), les frais de notaires (4081€), les honoraires de la SICA (51480€), etc ... au lieu de 937 880 €, soit env. 10% de hausse !

Avec cette hausse, les 80% obtenus se transforment donc en 73% !

Ainsi, le Maire souhaite également solliciter la Région pour ce projet dans le cadre de la revoiture du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) du Pays du Bocage, qui prendrait en compte 150€/m² et les parties communes des logements, soit 63 542.25 € demandés... et la commune obtiendrait alors 80% de subvention.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les propositions ci-dessus : le marché des travaux et le plan de financement.

2. Lotissement St-Nicolas : devis SOGETI

Depuis le dernier Conseil Municipal du 20 avril, le Maire informe des avancées sur ce dossier. Une réunion a été organisée le 03 juin. Le Maire rappelle le contexte :

La commune a pour projet la réalisation d'un nouveau lotissement dit « îlot Saint-Nicolas ». Celui-ci sera situé à l'est de la commune en bordure de la Route de la Butte du Clos. Le groupement SOGETI Ingénierie Infra / Agnès Spalart a été retenu en septembre 2020 pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre de cette opération. L'opération initiale prévoyait la création d'un lotissement de **10 parcelles**, pour un montant de travaux estimé à 350 000 € HT. La mission de maîtrise d'œuvre correspondant à ce projet était de 25 700 €HT, comprenant une partie rémunérée au pourcentage du montant des travaux (rémunération de 5 % soit 17 500 €) et une

partie forfaitaire pour la réalisation de trois missions complémentaires (pour 8 200 € HT).

Trois esquisses ont tout d'abord été présentées par le maître d'œuvre (cf CM du 20 avril 2021). Puis, les échanges avec La Direction Départementale des Territoires (DDT61) – Service MATTE, et l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) de l'Orne, dans le strict respect du PLU et notamment du document d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ont nécessité une réorientation importante du projet, dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes :

♣ Le projet de lotissement sera de **20 parcelles**, pour une estimation de travaux de 550 000 € HT ;

♣ Il est maintenant prévu la mise en sens unique de la voirie communale de la Butte du Clos, avec création de cheminement piétonnier et cyclable sécurisé pour un montant de 180 000 € HT. Le montant prévisionnel de travaux passe ainsi de 350 000.00 € HT à 730 000.00 € HT.

Compte tenu de ces nouvelles orientations, il est nécessaire de modifier par **avenant le contrat de maîtrise d'œuvre**, conformément d'une part à l'article 8.4 du CCAP et d'autre part aux articles L.2423-1, R 2432-6 et R2432-7 du Code de la commande publique.

Cet avenant a pour objectif de fixer le forfait définitif de rémunération du Maître d'œuvre, prenant notamment en compte le coût prévisionnel arrêté pour les travaux. La mission de maîtrise d'œuvre correspondant à ce nouveau projet est ainsi de **42 364.00 € HT**, comprenant la partie rémunérée au pourcentage du montant des travaux (rémunération de 4,68 % soit 34 164.00 €) et la partie forfaitaire pour la réalisation de trois missions complémentaires (inchangée à 8 200 € HT).

Le montant de l'avenant fixant le forfait définitif de rémunération du Maître d'œuvre est ainsi de **16 664.00 € HT**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord pour la réalisation des travaux complémentaires par la Société SOGETI pour les travaux définis ci-dessus et donc la rémunération de ses honoraires, par avenant.

De plus, conformément aux prescriptions de la SOGETI, il est nécessaire de faire une **étude géotechnique** :

1 seul devis reçu : GINGER CEBTP : 4200€ + option « essai d'aptitude au traitement des sols » : 1100€ = 5300€ HT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord pour la réalisation d'une étude géotechnique pour 5300€ HT, soit 6360€ TTC.

Alain Durand demande si il est prévu une illumination du chemin piétonnier ? Le Maire se renseignera auprès de la SOGETI.

Le Maire informe que lors du prochain Conseil Municipal, il faudra prévoir le plan de financement et les demandes de subvention (ex : DETR, Région)

3. Traçage Peinture Voirie : étude des devis

Jean-Claude COQUIO a demandé des devis de traçage des lignes blanches de parking, passages piétons, places handicapés, etc... dans le bourg, qui sont à ce jour très effacés par le temps. 2 devis sont à étudier :

- Devis Traçage Service : résine thermoplastique à chaud : 6926.18 € HT
- Devis Kangourou : marquage peinture : 6499.90€ HT OU marquage résine : 9599.30€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le devis Traçage Services d'un montant de 6926,18€ soit 8311.42€ TTC

4. Signalétique : étude des devis

Jean-Claude COQUIO a demandé des devis de signalétique :

- Pour la station-service : autocollant dans le sens Tinchebray / Domfront
- Pour le pôle santé : panneau recto verso

1 devis a été reçu de Espaces Enseignes à Flers :

- Autocollant station-service : 102.90 € HT
- Panneau pôle santé : 295 € HT

+ pose des 2 : 220 € HT. TOTAL = 617.90 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le devis Espace Enseignes d'un montant de 617.90 € HT soit 714.48€ TTC

5. Station-Service : appel d'offres

Tous les 3 ans, le marché de la station-service arrive à échéance. Ce sera le cas au 1^{er} septembre 2021.

La commune doit donc renouveler ce marché et a fait appel à la société C2L à Nantes pour rédiger l'appel d'offres et toutes les pièces justificatives (DCE et CCTP) à déposer sur la plate-forme de dépôt Médialex.

L'appel d'offres a été déposé le 5 juillet et les réponses des fournisseurs d'énergie sont attendues jusqu'au 03 août. 5 entreprises ont déjà consulté le cahier des charges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte que le choix des entreprises, à l'ouverture des plis, se porte sur les 3 entreprises les mieux disantes.

Le Maire informe également qu'il va relancer la société MADIC pour changer l'écran devenu illisible avec le temps.

6. CDC Domfront Tinchebray Interco : délibération compétence pôle santé

Suite à la délibération du 24 septembre 2020 concernant la rétrocession de la compétence santé de la CDC à la commune, il convient maintenant de :

- signer la convention de retour de mise à disposition.
- de faire un certificat administratif pour sortir les biens concernés mis à disposition et de les réintégrer dans l'inventaire de la commune par le biais d'opérations d'ordre non budgétaires pour un montant de 282311.23 € + amortissement du mobilier 710.40€ soit 283 021.63 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la convention et d'intégrer les biens dans l'inventaire de la commune pour 283 021.63 €.

7. Mise en place Compta M57

Monsieur le Maire informe qu'un courrier conjoint de Madame la Préfète de l'Orne et de Monsieur le Directeur départemental des finances publiques de l'Orne en date du 26 février 2021 appellent les collectivités locales à se porter candidates pour la comptabilité M57 dès le 1er janvier 2022.

En effet, le référentiel budgétaire et comptable M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions et métropoles offrant ainsi une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. Ainsi :

- en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;

- en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel);
- en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2% des dépenses réelles de chacune des sections.

En outre, le référentiel M57 constitue une simplification administrative majeure notamment pour la formation des agents des collectivités lors de leurs mobilités et de leurs activités au quotidien au sein de ce domaine.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la commune : son budget principal et ses budgets annexes (station-service, lotissements).

Cette modification de nomenclature entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2022, la colonne BP N-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Enfin, cette préfiguration au référentiel M57 nécessite uniquement :

- l'apurement du compte 1069 qui a pu être exceptionnellement mouvementé lors de la mise en place de l'actuel référentiel M14;
- des travaux préparatoires de reprise des balances d'entrée sur les comptes d'immobilisations.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, considérant :

- Que la commune souhaite anticiper le passage en nomenclature M57,
- Que dans le cadre de cette anticipation, la collectivité doit adopter la nomenclature M57 à compter du budget primitif au 1er janvier 2022 ;
- Que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets actuellement suivis en M14.

- autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets.

- autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- informe la Trésorerie de la Ferté-Macé de la candidature de la commune en tant que préfigurateur du référentiel budgétaire et comptable M57.

8. DM (Décision Modificative) : : budget compte 752

Après information de la Trésorerie de la Ferté-Macé, ce point est à annuler puisqu'il s'agit de recettes « revenus des immeubles » et que les recettes peuvent être supérieures au budget prévisionnel validé en février.

9. Remboursement des frais des adjoints

Le Maire informe que Jacqueline GUERIN, adjointe, a effectué des achats en Carte Bleue pour 199.80€ sur le site internet de Conforama en avril 2021 pour le gîte (chevets). Il était en effet urgent de compléter l'équipement du gîte pendant le confinement et la fermeture physique du magasin à Flers pour ne pas retarder l'ouverture début mai.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de rembourser cet achat à Jacqueline GUERIN.

10. Personnel : participation mutuelle santé

Une délibération avait été prise en 2012 pour la participation de la commune à hauteur de 15€/salariés. Cette participation devait être actualisée chaque année en

fonction de l'indice de l'Insee. Il conviendrait, depuis 2012, de réévaluer cette participation.

Le Maire indique qu'il a demandé aux communes voisines comment elle participait. Ex : à St-Bomer : 12€/salarié, mais aussi pour le conjoint et les enfants.

Le Maire propose un passage à 20€/salarié titulaire (R.PELLERIN, S.CHAUVIERE, V.LETISSIER, C.BOUVET) à partir de septembre 2021, sans prise en compte du conjoint et des enfants et sans actualisation annuelle en fonction de l'évolution de l'indice de l'INSEE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette participation à 20€.

11. gîte tarifs 2022

Le Maire informe que :

- Gîtes de France Orne demande de valider les tarifs 2022 du gîte dès maintenant car il y a déjà des demandes de réservations pour des évènements prévus d'avance (ex : mariage).
- les prix des draps jetables sont de : lit 1 pers = 2.88€ HT / lit 2 pers = 4.68€ HT

Compte-tenu de ses éléments et du temps passé par le personnel (technique et administratif), le Maire propose les nouveaux tarifs :

nuit en dortoir (11 pers max) : passage de 12€ à 15€/pers

nuit en chambre (pour 2 pers) : passage de 25€ à 30€/chambre

Semaine (lundi au vendredi) en dortoir : passage de 50€ à 60€/pers.

Week-end, toute l'année, gîte complet = passage de 182€ à 225€/nuit

Semaine (du samedi au samedi) ou bien dès 4 nuits consécutives, gîte complet :

haute saison (juillet, août + Noël & An) : passage de 700€ à 750€

basse saison : passage de 500€ à 550€

Nouveau tarif : Forfait réfection clés si perte : 20€

Tarifs inchangés :

- 250€ /mois en semaine du lundi au vendredi
- pour les Randonneurs du Sentier : 120€/nuit (en dortoir) + 100€ extérieur (tentes)
- La caution sera toujours égale au prix de la nuit ou semaine ou mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les nouveaux tarifs ci-dessus pour le gîte du 08 janvier 2022 au 7 janvier 2023.

12. Convention d'utilisation du service Intérim du CDG61 (Centre de Gestion des Collectivités Territoriales)

Le Maire informe que la commune fait appel depuis de nombreuses années au service intérim du CDG61 (Centre de Gestion) pour le remplacement de Valérie LETISSIER * par Sandrine CHENEAU et pour l'APC (Agence Postale Communale) pour les congés de Christiane BOUVET.

Il convient désormais de passer une convention avec cet organisme.

** l'arrêt longue maladie de Mme Letissier est prolongé de 6 mois, de juillet à janvier 2022.*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention annuelle renouvelable par tacite reconduction avec le Centre de gestion, pour mise à disposition d'agents du service Intérim territorial. Le remboursement des frais de gestion sera imputé sur le chapitre 6218.

Le Maire informe également que le système de remboursement des frais de déplacement via le CDG61a changé depuis le 1^{er} juillet 2021, avec un nouveau barème selon le nombre de km parcourus.

Celui-ci étant défavorable pour les salariés, le Maire propose de compléter le manque à gagner pour arriver aux sommes habituelles pour le remplacement de Valérie LETISSIER par Sandrine CHENEAU et pour l'APC (Agence Postale Communale) pour les congés de Christiane BOUVET.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de palier au manque à gagner en frais de déplacement.

13. Questions diverses :

- a) Devis EG Maçonnerie : porte de l'atelier communal pour rehausser le linteau et pouvoir ainsi rentrer le tracteur : 2596€ HT, soit 3115.20€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce devis.

- b) Regroupement régies photocopies & médiathèque / nomination régisseur

La délibération, suite au Conseil Municipal du 20 avril, est à reprendre car elle n'a pas été envoyée en temps en Préfecture dans l'attente de complément d'information de la Trésorerie et du CDG61.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette nouvelle délibération.

Le Maire informe ensuite des dossiers en cours et des divers courriers reçus :

- TE61 (Syndicat d'Electrification de l'Orne) : conseil en énergie partagé (CEP) pour la salle polyvalente.

le Te61 a réalisé, gratuitement (valeur de 500€), un diagnostic énergétique sur ce bâtiment pour la pose de panneaux photovoltaïques. Le bilan est négatif car l'exposition / l'orientation ne convient pas.

- Une demande de devis de dépistage de gaz radon et amiante est en cours pour l'école. Le Maire informe que ce serait normalement à la CDC de supporter cette charge puisqu'il s'agit de frais de fonctionnement.
- L'adressage et la fibre optique (partenariat Orange / Sade Télécom / JIFTEL) sont en cours avec le Département
- Une pétition de M. GENISSEL contre l'arrachage des haies à la Chevalerie aux lièvres
- Un courrier de Mme HAMON pour l'accès à sa parcelle au lieu-dit « la Vaillette »